

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2019 à 20 heures 30

Nombre de membres

Afférents au conseil

Municipal : 19

L'an deux mille dix-neuf
et le onze Avril à 20 heures 30
le Conseil municipal de la commune régulièrement
Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
Dans le lieu habituel de ses séances, sous la

présidence de Jean-Jacques THIBAUT Maire.

Date de la convocation : 04/03/2018

Date d'affichage : 04/04/2019

Présents : Jean-Jacques THIBAUT- Marc GIMBERNAT, Elodie SALINAS, François MOUTTE, Marièle FISCAL, Bernard PRIOUX, Robert DIAZ, Renzo DRAGONE, Michèle VALDENNAIRE, André PRADIER, Bernadette JAUBERT.

Ayant donné procuration : Valérie AMBLOT à Elodie SALINAS-Philippe GARCIA, à François MOUTTE- Vinciane COLLET à Robert DIAZ-Thierry SOLDA à Marc GIMBERNAT. Mounia VIEIRA à Marièle FISCAL.

Absents : Frédéric BEAUTES, Alicia COBENA, Nolenn GUIGUEN.

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et précise que pour l'affaire n°1 et n° 2 qui concerne la présentation et le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'exercice 2018, Monsieur François MOUTTE adjoint mènera le débat et le vote.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Monsieur François MOUTTE Adjoint présente le compte administratif du Budget de la commune pour l'exercice 2018 qui se résume comme suit :

- <u>Dépenses de Fonctionnement</u>	1.141.756,66 euros
- <u>Recettes de Fonctionnement</u>	2.382.693,18 euros
- <u>Excédent fonctionnement de l'exercice</u>	<u>1.240.936,52 euros</u>
- <u>Dépenses d'investissement</u>	1.185.428,43 euros
- <u>Recettes d'investissement</u>	392.422,26 euros
<u>Déficit d'investissement de l'exercice</u>	793.006,17 euros
<u>Excédent d'investissement reporté N-1</u>	<u>689.026,06 euros</u>
<u>Déficit de clôture d'investissement</u>	103.980,11 euros
<u>Excédent des deux sections pour l'exercice</u>	1.136.956,41 euros
<u>Excédent de clôture 2018</u>	<u>1.136.956,41 euros</u>

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses d'investissement à 1.321.276,46 euros et en recettes d'investissement à 430.780,00 euros.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2018 du budget général de la commune tel qu'il est présenté.

Monsieur François MOUTTE présente le compte administratif 2018 du Lotissement « les 15 Olius » qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	3.448.449,50 euros
- Recettes de fonctionnement :	3.567.368,73 euros
- <u>Excédent de fonctionnement pour l'exercice</u>	<u>118.919,23 euros</u>
- Dépenses d'investissement	3.394.618,73 euros
- Recettes d'investissement	3.448.449,50 euros
- <u>Excédent d'investissement pour l'exercice</u>	<u>53.830,77 euros</u>
- <u>Déficits des deux sections reporté N-1</u>	<u>235.467,83 euros</u>
- <u>Excédent total de l'exercice</u>	<u>172.750,00 euros</u>
 <u>Déficit de clôture 2018</u>	 <u>62.717,83 euros</u>

Le conseil municipal adopte le compte administratif du Lotissement « 15 olius » tel qu'il est présenté.

Monsieur François MOUTTE donne le détail du compte administratif 2018 du lotissement « l'Oratory » qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	2.437.943,78 euros
- Recettes de fonctionnement :	1.651.432,87 euros
- Déficit de fonctionnement pour l'exercice	<u>786.486,49 euros</u>
- Excédent de fonctionnement N-1	786.486,49 euros
- Dépenses d'investissement	1.115.922,08 euros
- Recettes d'investissement	1.618.275,29 euros
- Excédent d'investissement pour l'exercice	<u>462.353,21 euros</u>
- Déficit d'investissement N-1	462.353,21 euros

Monsieur François MOUTTE explique que le budget du Lotissement L'Oratory est clôturé avec un reversement de l'excédent au budget général de la commune soit 819.644,07 euros inclus dans les dépenses de fonctionnement dudit compte administratif.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2018 du lotissement l'Oratory tel qu'il est présenté.

II. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018 :

Monsieur François MOUTTE présente à l'Assemblée les comptes de gestion 2018 pour le budget de la commune, du lotissement « les 15 olius » et du lotissement l'Oratory et constate la stricte concordance avec les comptes administratifs 2018 présentés précédemment.

Le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2018 du trésorier de Saint-Estève et dit qu'ils sont conformes aux comptes administratifs 2018 de la commune.

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :

Monsieur le Maire explique que le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2018 présente un excédent de 1.240.936,52 €.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter au 1068 ce résultat en recette à la section d'investissement pour le budget primitif de 2019.

Le conseil municipal accepte l'affectation de ce résultat en section d'investissement.

IV. VOTE DES TAUX 2019 DE LA FISCALITE LOCALE :

Le Maire expose à l'Assemblée qu'avant le vote du budget primitif 2019, il convient comme chaque année de se prononcer sur les taux de la fiscalité locale.

L'Assemblée décide de maintenir les taux de fiscalité de l'exercice 2018 à savoir :

- 13.00 % pour la taxe d'habitation
- 17.70 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 54.94 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le produit d'un montant de 692.858,00 euros sera inscrit en recette au budget général primitif de 2019.

V. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Monsieur François MOUTTE, adjoint délégué aux Finances présente le Budget principal de fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à 1.472.412,00 euros.

L'annuité de la dette à échoir en fonctionnement s'élève à 21.000,00 euros.

Les taux communaux d'imposition sur les taxes d'habitation, foncier non bâti et foncier bâti ne sont pas augmentés et se voient reconduits à 13 % pour la taxe d'habitation, 17,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 54,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il donne lecture des propositions de budget par chapitres et commente le détail pour certains articles.

Monsieur le Maire commente à son tour le budget d'investissement qui s'élève en dépenses et en recettes à 2.145.560,00 euros.

Il commente les prévisions en dépenses des divers programmes.

Il précise que le capital des emprunts en investissement s'élève à 90.000,00 euros et que les dépenses réelles d'investissement sont prévues pour 669.303,43 euros.

Les restes à réaliser N-1 reportés en dépenses sont de 1.321.276,46 euros et de 130.780,00 en recettes.

Le total du budget principal prévisionnel de l'exercice 2019 est voté à l'unanimité des membres présents et représentés pour 3.617.972,00 euros.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il va soumettre à l'examen et au vote le Budget du Lotissement les 15 Olius qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à

3.602.999,00 euros avec un résultat excédentaire reporté de 115.662,44 euros, la section d'investissement à 3.587.999,00 euros avec un déficit reporté de 178.380,27 euros.

Les charges à caractère général en fonctionnement s'élèvent à 15.000,00 euros, l'opération d'ordre de variation des stocks à 3.587.999,00 en dépenses. En ce qui concerne la recette, elle comprend 77.717,83 euros correspondant aux ventes de terrains. Les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à la somme de 3.409.618,73 euros.

Les dépenses d'investissement sont des opérations d'ordre pour un montant de 3.409.618,73 euros et un solde négatif reporté pour 178.380,27 euros, les recettes d'investissement sont des opérations d'ordre pour 3.587.999,00 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget prévisionnel annexe du Lotissement les quinze Olius.

Monsieur le Maire remercie Monsieur François MOUTTE pour la présentation des prévisions budgétaires et pour les explications fournies à l'Assemblée tout au long de cette présentation.

Il remercie le Conseil municipal pour le vote à l'unanimité des budgets présentés.

VI. : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

Dans le cadre de l'avancement de grade 2019 des agents, il est décidé de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer :

- 1 poste d'ATSEM PRINCIPAL 1^{ère} Classe à 35 heures
- 1 poste ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL de 1^{ère} Classe à 35 heures

Et de pourvoir à un poste vacant :

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} Classe à 35 heures

Et de modifier le tableau des effectifs de la commune dans ce sens.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

VII. : MISE AU PILON DE LIVRES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Sur proposition de la bibliothécaire, Monsieur le Maire propose de mettre au pilon certains ouvrages de la bibliothèque.

Monsieur le Maire en présente la liste et le conseil municipal accepte la mise au pilon des ouvrages répertoriés et énoncés.

VIII. : DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'UDSIS :

Conformément à l'article 7 de ses statuts, l'U.D.S.I.S procède au renouvellement de la composition de ses instances délibérantes et exécutives. Lors de son installation, l'Assemblée Syndicale élira en son sein les membres du Comité Syndical (11 délégués titulaires et 6 délégués suppléants).

Notre collectivité est membre de l'UDSIS, nous sommes de facto membre de l'assemblée syndicale.

Le conseil municipal désigne Monsieur Thierry SOLDA, conseiller municipal pour représenter la commune à l'U.D.S.I.S.

IX. : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MUTUALISATION DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS ENTRE LES COMMUNES de SAINT-CYPRIEN, ALENYA, LATOUR-BAS-ELNE, THEZA ET CORNEILLA-DEL-VERCOL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de ces communes de signer un partenariat afin de mutualiser le relai des assistants maternels.

La convention qui détermine les modalités de d'organisation de ce partenariat est commentée par Monsieur le Maire.

L'Assemblée accepte cette convention et autorise le Maire à procéder à sa signature.

X et XI. : GRATIFICATION A ALEXANDRE ROUAULT ET A Damien DELAURIER PRATIQUANTS SUR LE PUMTRACK :

Alexandre ROUAULT et Damien DELAURIER sont venus aider l'Entreprise EIFFAGE pour la réalisation du pumtrack en qualité de pratiquants pour définir les contours de la piste.

L'aide ainsi apportée n'ayant fait l'objet d'aucune compensation financière pour ce travail substantiel, sur proposition du maire le Conseil Municipal accorde une gratification de 500 euros pour les deux pratiquants.

XII. : TIRAGE AU SORT DES JURÉS DE COURS D'ASSISES POUR LA LISTE PREPARATOIRE 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de jurés appelés à figurer sur la liste annuelle du jury d'assises du département est fixé à 364 pour l'année 2020.

Le quotient à appliquer dans le département est d'un juré par tranche de 1.300 habitants.

Pour la commune nous devons tirer au sort 1 juré titulaire ainsi que 2 jurés suppléants.

Le conseil municipal procède à cette désignation selon la loi qui donne le résultat suivant :

- Madame Cécile ROUVIER Enseignante en sciences techniques sanitaires, jurée titulaire ;
- Monsieur Cédric COIFFET Etudiant en licence économie, 1^{er} suppléant ;
- Monsieur Mathieu PAGES Consultant en recrutement, 2^{ème} suppléant.

XIII. : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire expose à l'Assemblée,

Vu l'article L 2122/22 du CGCT,

Vu la délibération n°13/2014 en date du 3 avril 2014 et la délibération n°59/2015 en date du 16 février 2016, portant délégations du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération 59/2016 en date du 16 février 2016, portant délégation du conseil municipal au Maire conformément aux articles 126 et 127 de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Considérant que depuis le dernier conseil municipal les décisions suivantes ont été prises :

_ 9/2019 fourniture et pose d'un portique au stade municipal

_ 10/2019 mission de maîtrise d'œuvre pour une centrale photovoltaïque salle polyvalente

_ 11/2019 installation d'un portique au stade municipal : demande de subvention au titre de la DETR 2019

_ 12/2019 annule et remplace la décision n°5/2019 : fixation du loyer des deux salles de consultation docteur Cécilia D'ANDREA centre médical

_ 13/2019 aménagement d'une salle polyvalente : demande de subvention au titre de la DETR 2019

_ 14/2019 aménagement d'une salle polyvalente et installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation : demande de subvention au titre de l'ADES 2019

_ 15/2019 installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation : demande de subvention au titre de la DSIL 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Fait à THEZA, le 12 avril 2019

Le Maire,
Jean-Jacques THIBAUT.

Le Secrétaire de Séance,
Marc GIMBERNAT.



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marc Gimbernat', written over the signature line.